



Projet éolien du Ban Saint-Jean

Commune de Denting

Lettre d'information #5 - janvier 2022

Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Après sept ans d'études, le projet éolien dans la commune de Denting est aujourd'hui finalisé et nous sommes fiers de pouvoir vous le présenter. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a récemment été déclaré complet et recevable par l'administration, il peut donc entrer dans la dernière phase avant décision préfectorale : l'enquête publique.

Dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique, et de risques de pénuries énergétiques, notre projet éolien est une pierre à l'édifice pour permettre au territoire de contribuer à la transition écologique et énergétique. Au début de l'année 2022, le gestionnaire du réseau RTE a publié un rapport intitulé Futurs Énergétiques. La conclusion de celui-ci est claire : "atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables".

Nous remercions les élus de Denting pour leur confiance accordée en 2015 et leur aide tout au long de ces années pour que ce projet voit le jour, et espérons que vous serez nombre à participer à l'enquête publique.



Elsa Kuffler
Cheffe de projet éolien
RWE Renouvelables France
elsa.kuffler@rwe.com

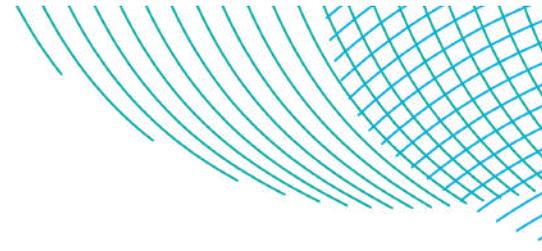
Pour suivre l'actualité du projet :
www.denting.projet-eolien.com



Actualité du projet

L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure 1 mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. Pour ce projet, l'enquête sera conduite par Madame Delphine Thiry, désignée commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif. Elle tiendra 4 permanences en mairie de Denting (voir détail en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.

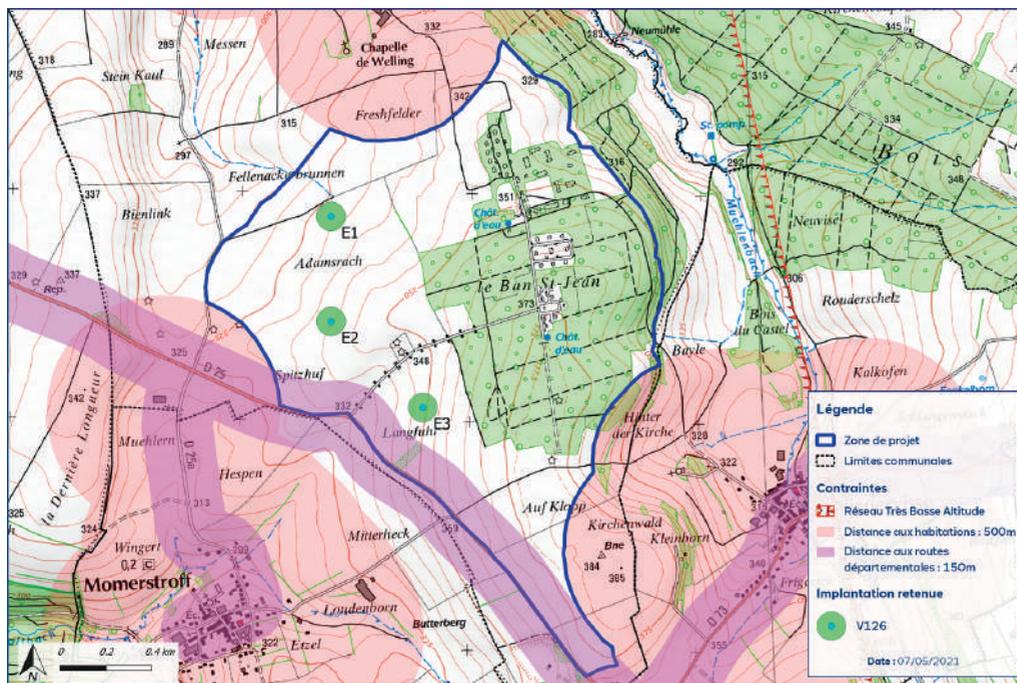
Enquête publique
23 janvier au 21 février 2023



Les caractéristiques du projet

En réponse à une double problématique écologique et mémorielle, RWE Renewables France a proposé la suppression des 3 éoliennes initialement prévues au sein du Ban Saint-Jean dans son projet. Reste un projet de 3 éoliennes dans les plaines agricoles.

Le projet d'implantation final



-  **3 éoliennes**
Diamètre du rotor : 126 m
Hauteur du moyeu : 87 m
-  **23,3**
GWh/an
-  **3 500**
foyers alimentés
(chauffage compris)
-  **760 mètres**
Distance minimale aux habitations



Vue du projet éolien depuis l'entrée Nord de Denting, les 3 éoliennes du projet sont sur la partie gauche de la photo



Vue du projet éolien depuis le croisement entre les routes D25 et D25A, du nord de Momerstroff

Un projet créateur de valeur

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, les chemins communaux et ruraux à proximité des éoliennes seront élargis et remis en état. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. L'estimation des retombées fiscales est présentée ci-dessous :

Retombées fiscales pour 3 éoliennes de 3.6MW

Commune de Deting	18 100 € / an
Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois	49 600 € / an
Conseil départemental de Moselle	30 600 € / an

Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien, RWE Renouvelables France est tenu de proposer les mesures nécessaires à éviter, réduire ou compenser ces impacts sur la biodiversité ou le cadre de vie. Des mesures dites d'accompagnement du projet sont également mises en place, afin de faire du parc éolien un projet de territoire. Les mesures suivantes ont été retenues :

- Mesure 1 : arrêt des éoliennes à l'occasion des cérémonies ou commémorations au Ban Saint-Jean et participation au financement du démantèlement de 30 bâtiments désaffectés du Ban Saint-Jean. Cette action a pour but de garantir la sécurité des promeneurs ;
- Mesure 2 : mise en valeur de l'ossuaire et de la chapelle de Deting ;
- Mesure 3 : réaménagement du cimetière et de l'ossuaire de Niedervisse (voir photo ci-dessous)
- Mesure 4 : participation au budget annuel du fleurissement de Coume et de Momerstroff (voir photo ci-dessous)



Figure 67 : Modélisation de la végétalisation du cimetière de Niedervisse (Source : BE JC)



Photo 7 : Centre-bourg fleuri et Mairie de Coume (Source : Loomji.fr)

Création d'activité

Lors de la phase de construction, RWE Renouvelables France consultera et fera intervenir des prestataires locaux pour le chantier (terrassement, voirie et réseaux, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE Renouvelables France assurera la maintenance du parc par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

Prochaine étape : L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ? Qui peut participer ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le Tribunal Administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 23 janvier au 21 février 2023. Il existe quatre possibilités pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.



Directement dans les registres présents dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence de la commissaire enquêteuse. Elle tiendra 4 permanences aux lieux et aux horaires mentionnés ci-dessous :

Mardi 24 janvier 2023	18h00 - 20h00	Mairie de Denting
Samedi 04 février 2023	10h00 - 12h00	Mairie de Denting
Samedi 18 février 2023	10h00 - 12h00	Mairie de Denting
Mardi 21 février 2023	18h00 - 20h00	Mairie de Denting

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la Mairie de Denting, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.



Par courrier postal à la mairie de Denting, en précisant : "Mme la commissaire enquêteuse - Enquête publique parc éolien du Ban Saint-Jean". À l'adresse : Mairie de Denting, 46 rue principale - 57220 Denting



Par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-banstjean@mail.registre-numerique.fr
En précisant dans l'objet du mail : "Enquête publique - Observations - Parc Eolien du Ban Saint-Jean"



Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/eolien-banstjean>

Calendrier global



*Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages